

# REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

---

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le **jeudi 04 juillet 2024 à 18 heures.**

Affiché le 02 juillet 2024



### ORDRE DU JOUR

#### **INSTANCES**

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2024 ;

#### **FINANCES**

- Décision Rectificative n° 1 ;
- Tarification cantine ;
- Tarification ALSH ;
- Tarifications boissons buvette animations communales ;
- Eau potable : Avenant n°5 ;
- Assainissement : Avenant n° 5 ;
- Festival d'Autan : tarif préférentiel aux habitants de Burlats ;
- Subventions aux associations ;
- Admission en Non-Valeur des créances non recouvrées ;
- Admission en Non-Valeur des créances éteintes ;

#### **URBANISME**

- Cession terrain section AB 486 (Cabinet médical) ;
- Intégration section AB 489 dans le domaine public communal ;
- Transfert patus Bassadel à la commune de Burlats ;
- Cession partie patus Bassadel (M. MARTINEZ) ;
- Cession partie patus Bassadel (Mme BOTTI) ;
- Dénomination voies communales ;

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Plan Communal de Sauvegarde ;
- Convention SDET marchés groupés électricité et gaz naturel ;
- Convention de partenariat ITEP ;
- Convention mise à disposition bâtiment communal (Association CBCK) ;

Questions orales